

La lettre de rentrée

Publié le 21 septembre 2015. | Publié dans [Informations](#)



Philippe Leroy
Sénateur de la Moselle

La lettre d'information de votre Sénateur

www.senateur-philippe-leroy.fr

Bonne rentrée à tous

C'est le moment pour moi de m'adresser à vous.

En pleine difficulté économique, l'Europe fait face à l'afflux de demandeurs d'asile.

Nous devons nous montrer généreux et solidaires.

Cependant, il n'est pas critiquable de s'inquiéter aussi pour les Français en difficulté.

Cela étant dit, j'en viens à des thèmes plus locaux et non moins importants.

Bien à vous
Philippe Leroy

Dotations

Ne revenons pas sur les mauvais coups portés aux dotations financières des collectivités, ne revenons pas sur les coûts des charges transférées et des normes imposées.

Intéressons-nous plutôt aujourd'hui et demain à l'idée de confier aux intercommunalités de tout rang – de la communauté de communes à l'agglomération – le soin de répartir les dotations financières de l'État aux communes les composant.

Dans le cadre de la baisse des ressources, jointe aux projets d'élire les délégués intercommunaux au suffrage direct, cette idée vient conforter une évolution vers la disparition de l'autonomie communale.

Peu nombreux sont ceux qui s'expriment sur cette question que je ne manquerai pas d'évoquer dans les mois qui viennent.

Économie, patrimoine et tourisme

Les dés sont jetés, la Moselle et les Mosellans s'apprentent à entrer dans la région ALCA. Nous y allons pour valoriser toutes nos potentialités sur ce grand territoire riche de ses frontières avec l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et la Belgique.

Toutes nos communes sont invitées à relever le défi : dans le pays messin, le sillon mosellan, le bassin houiller, les pays de la Nied, de Bitche et Sarreguemines, de Sarrebourg et de Château-Salins.

N'y allons pas à reculons, et offrons à nos voisins l'image d'un département ouvert et confiant, riche de son passé et de son million d'habitants. C'est l'image que nous avons su construire en diversifiant notre économie, en aménageant et fleurissant nos communes, en valorisant nos richesses patrimoniales. Nous avons su nous donner de la qualité de vie ainsi qu'une nouvelle notoriété nationale et internationale favorable aux investissements.

Région, département, villes, villages et initiatives privées ont participé, avec passion, pas à pas, au déploiement d'un formidable réseau d'initiatives patrimoniales porteuses d'avenir et de réussite. Aux côtés des aménagements diffus sur tout notre territoire, retenons quelques-uns des grands sites emblématiques : Pompidou, Amnéville, les musées des mines de fer, Malbrouck, le Hackenberg, le Simserhof, Gravelotte, le Carreau Wendel, les musées de la faïence et du cristal, la Citadelle de Bitche, Bliesbrück, Meinsenthal, Laquenexy, le Lindre, les jardins de Manom, de Pange et de Sarreguemines, Sainte Croix, le chemin de fer forestier d'Abreschviller, le plan incliné, les cordeliers à Sarrebourg, le musée Georges de la Tour à Vic, le musée du Sel à Marsal, la cour d'Or, Center Parcs,.... sans oublier notre classement dans les rangs des grands départements fleuris.

Voilà l'image d'une Moselle qui se renouvelle et qui avec son vin et ses restaurants étoilés, soutient largement la comparaison avec les départements les plus dynamiques.

Il nous faut, avec raison, faire vivre et fructifier toutes ces richesses irriguant le tissu de nos entreprises et de leurs ambitions économiques.

Dans le passé, comme dans le futur, richesse et culture ont été et seront toujours associées pour le bien-être de tous.

Loi NOTRe

À travers les discussions, au cours de l'élaboration de la loi NOTRe, le Sénat a réaffirmé son attachement à la commune, cellule de base de notre démocratie locale, au sein d'intercommunalités, à la taille des bassins de vie.

La désignation des conseillers communautaires au suffrage universel dès 2020 a été supprimée : elle condamnerait, à moyen terme, l'échelon communal.

L'abaissement du seuil pour les intercommunalités est passé de 20 000 à 15 000 habitants avec des dérogations pour des zones de faible densité ou montagneuses. Ce seuil n'évitera pas, en Moselle, le remaniement de la carte intercommunale.

L'allongement du calendrier de révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) donnera du temps pour étudier les meilleures solutions. Prévu pour le 31 décembre 2016, il est reporté au mois de juin 2017.

Le transfert des compétences « eau et assainissement » ne sera obligatoire qu'à partir de 2020.

Le Sénat, relayant la mobilisation des élus locaux, a réussi à faire reculer un texte qui vouait les communes à leurs disparitions. Il en résulte un texte de compromis, donc imparfait.

Tracasseries administratives

Les tracasseries administratives que subissent nos vignerons mosellans mettent en péril l'extension souhaitable des vignobles sur les friches boisées qui les environnent. Contrairement à l'esprit des lois, une interprétation maligne et tracassière freine cette évolution fort souhaitable à la fois pour l'économie et l'environnement.

Maire de Vic-sur-Seille, dans les années 80, j'ai relancé la vigne dans ma commune. Président du Conseil général, avec la Chambre d'agriculture, je me suis battu pour obtenir l'A.O.C. des vins de Moselle en 2010. Je comprends donc les viticulteurs qui après avoir réalisé des progrès énormes, rencontrent des difficultés administratives injustifiées.

Avec les maires concernés et en lien avec les professionnels, il faudra chercher le dialogue auprès de l'administration et du Préfet pour trouver des solutions ad hoc.

Réseaux et communications

Les réseaux très haut débit sont un investissement indispensable pour préparer l'avenir de notre territoire.

Je souhaite bonne chance au plan du Conseil départemental à travers le syndicat mixte ainsi qu'aux initiatives intercommunales.

Par ailleurs, le Groupe la Poste, avec la création des Maisons de service public à Dabo et Alberstroff, permettra d'apporter des relais locaux à différents organismes, à travers, par exemple, des bornes internet et des permanences.

Cette initiative est à saluer.

Contact

En Moselle :

Sylvestre CORNEVAUX

Permanence parlementaire

11, rue Jules DASSENOY
57630 Vic-sur-Seille

Tél. : 03 87 86 79 94

Mail : pleroy.senteur@orange.fr